MAIRIE D'ARMENTIÈRES-EN-BRIE
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 16 AVRIL 2026 – N°3

L'an deux-mille-vingt-six, le 16 avril à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard SOUDAN, Maire.

Étaient présents :
Mesdames Jessica BEYRIS, Sandie BIZOUARD, Hélène EGRET, Armelle LE GALL, Gaël MERCHIE et Sindy NOEL ;

Messieurs Albin BENOIST-DE CADARAN, José GALLARDO, Frédéric LAVAUD, Jean-Bernard SOUDAN, François VAN PETEGHEM et Didier ZOZZOLI.

Pouvoirs : Madame Béatrice JARRY à Monsieur Jean-Bernard SOUDAN
Monsieur Clément CHAISEMARTIN à Monsieur Albin BENOIST-DE CADARAN
Madame Adeline MASCLET à Monsieur José GALLARDO

Secrétaire de séance : Monsieur José GALLARDO

Assistait à la réunion : Madame Stéphanie LEBLACHER, Secrétaire Générale de Mairie.

Ordre du jour
1. Compte Financier Unique 2025
2. Affectation du résultat 2025
3. Vote des 3 taxes directes locales
4. Signature d'une convention pour assistance et conseils à la commune relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs au droit de l'occupation du sol
5. Motion relative au projet de loi Décentralisation (compétence distribution d'électricité et de gaz) proposée par la FNCCR et le SDESM
6. Questions diverses

Monsieur le Maire salue l'Assemblée et remercie les Conseillers présents.

Il précise qu'aucune remarque n'a été adressée sur le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal et invite les conseillers présents à en formuler s'ils le souhaitent.

En l'absence de remarque, Monsieur le Maire propose au Conseil d'adopter le compte-rendu de la réunion du 27 mars 2026. Le compte-rendu N°2 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés. Il invite ceux-ci à apposer leur signature au bas du registre, cet acte valant adoption pour l'intégralité de son contenu.

Signatures faites au registre, Monsieur le Maire propose de nommer Monsieur José GALLARDO secrétaire de séance et invite le Conseil municipal à passer immédiatement à l'ordre du jour.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 3 pouvoirs

1 – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le Conseil Municipal doit entendre, débattre et arrêter le compte financier unique 2025 établi en accord avec le Comptable Public et afférent au budget principal de la Commune. Après présentation des données financières en rapport avec la clôture de l'exercice 2025, pour le budget principal de la Commune, l'approbation du compte financier unique devant être réalisée en son absence, le Maire se retire, et l'assemblée est présidée par Monsieur GALLARDO José, adjoint au Maire qui propose d'arrêter le compte financier unique afférent au budget principal, pour l'exercice 2025 comme suit :

- ⇨ Fonctionnement : excédent de 275 599,63 €
- ⇨ Investissement : déficit de 5 010,75 €

soit un résultat global de clôture excédentaire de 270 588,88 €.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 3 pouvoirs

2 – AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'excédent réalisé à la clôture de l'exercice 2025 est de 275 599,63 € en section de fonctionnement et que le déficit est de 5 010,75 € en section d'investissement.
Restes à réaliser 2025 – section d'investissement :
Dépenses : 192 833,89 € Recettes : 85 000,00 €
Déficit sur restes à réaliser : 107 833,89 €.
Le Conseil Municipal constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
Considérant l'excédent de fonctionnement, le déficit d'investissement, les restes à réaliser, décide d'affecter la somme de 112 844,64 € à la section d'investissement au compte 1068.
Décide de reporter en section d'investissement au compte 001 la somme de 5 010,75 € en dépenses et de reporter au compte 002 en section de fonctionnement la somme de 162 754,99 € en recettes.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 3 pouvoirs

3 – VOTE DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire précise que la commission des finances a examiné la question des taux d'imposition des taxes foncières (bâti et non bâti) et de la taxe d'habitation pour les Résidences secondaires.

La commission a étudié plusieurs hypothèses d'évolution des taux, incluant des simulations d'augmentation, afin d'en mesurer les impacts sur les recettes communales.

Après échanges, la commission des Finances propose de privilégier la stabilité fiscale et de ne pas augmenter les taux pour l'année 2026, afin de ne pas alourdir la pression fiscale sur les administrés dans le contexte actuel.

Puis il soumet au vote du Conseil Municipal le maintien des taux 2025 pour l'année 2026, à savoir :

TF propriétés bâties = 35,78 %
TF propriétés non bâties = 61,96 %
TH résidences secondaires = 11,64 %

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 3 pouvoirs

4 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR ASSISTANCE ET CONSEILS A LA COMMUNE RELATIVE A L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS AU DROIT DE L'OCCUPATION DU SOL

Monsieur le Maire rappelle que ce point a déjà été abordé lors de la réunion du 27 mars écoulé.

Il est proposé la signature d'une convention avec Madame Jessica DUBROCA, consultante en urbanisme, application du droit des sols, domiciliée à Varreddes, afin de définir les modalités de mise à disposition pour assistance et conseils à la commune, concernant l'instruction des autorisations et actes relatifs au droit de l'occupation du sol.

L'assistance et les conseils porteraient sur la faisabilité d'un projet au regard des règles d'urbanisme de la commune, permettant à la municipalité d'instruire l'ensemble des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol (certificat d'urbanisme, permis de démolir, déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager ou transfert d'autorisation).

Lors de sa séance du 27 mars, le Conseil Municipal a souhaité reporter la signature de la convention après l'organisation d'une rencontre entre l'équipe municipale et Madame Jessica DUBROCA.

Cette rencontre a eu lieu le 9 avril dernier.

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal la signature de ladite convention :

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 3 pouvoirs

5 – MOTION RELATIVE AU PROJET DE LOI DECENTRALISATION (COMPETENCE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ) PROPOSEE PAR LA FNCCR ET LE SDESM

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu du SDESM relatif au projet de loi de décentralisation.

Parmi les dispositions envisagées, l'une viserait à reconnaître aux conseils départementaux un rôle de chef de file en matière de réseaux (eau, assainissement, électricité, gaz, numérique). Cette orientation gouvernementale est source d'inquiétude et d'incompréhension pour les syndicats spécialisés qui assurent le bon fonctionnement de ces réseaux.

La FNCCR et le SDESM sollicitent que les conseils municipaux se prononcent sur cette orientation gouvernementale et soutiennent la motion pour réaffirmer la nécessité de maintenir

l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial le plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal souhaite reporter ce point du jour, après consultation auprès d'autres communes et de la CCPO.

6 – QUESTIONS DIVERSES

1 – La Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

À l'issue des dernières élections municipales, et conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :
- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, en nombre double.

Monsieur le Maire propose de faire un appel à candidature sur les réseaux sociaux et d'inscrire dans cette commission tous les conseillers municipaux s'il n'y avait pas assez de personnes extérieures au Conseil.

2 – Le règlement intérieur du Conseil Municipal

À la question : « Quand est-ce que le règlement intérieur du Conseil Municipal sera mis en place ? ».
Il est répondu que celui-ci sera voté lors d'un prochain Conseil.

3 – Les radars pédagogiques

Il est évoqué les radars pédagogiques à l'entrée du village et plus précisément leur fonctionnement qui se fait à l'aide d'une application pour permettre à la mairie d'avoir un relevé sur la vitesse des véhicules. La connexion sur cette application est malheureusement souvent impossible. La mairie va donc se rapprocher du prestataire pour essayer de remédier à ce problème.

4 – Les micros coupures

Il est évoqué le souci des micros coupures assez répétitif ces derniers temps. Malheureusement la Mairie n'est pas prévenue en amont et ne peut donc informer la population.

5 – Réunion commission socio-culturelle

La commission socio-culturelle s'est réunie afin d'échanger sur les prochains évènements, notamment la célébration du 8 mai.

6 – Stationnement rue d'Isles

Suite au problème de stationnement sur le bas de la rue d'Isles, ainsi qu'à la vitesse excessive, il sera fait un rappel aux bonnes mœurs et également un rappel du code de la route.

7 – Travaux rue du Chef de Ville

Il est évoqué les travaux de voirie rue du Chef de Ville et inscrits au budget de la commune.
Il s'agit à ce jour d'un simple chiffrage qui avait été fait.

8 – École

Il est évoqué le sujet des problèmes rencontrés à l'école. Le Maire précise que ce sujet n'est pas du ressort de la Mairie.

9 – Kits à planter

Des kits à planter ont été donnés aux enfants de l'école. Il s'agit de plants de tomates, de salades et de fleurs.
Des hôtels à insectes seront également créés et installés prochainement.

10 – Ruche à livres

Une nouvelle ruche à livres sera installée à l'entrée des Cerisiers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.
La prochaine réunion est fixée au mardi 19 mai 2026 à 20h30.

LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS

CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
CCPO	Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq
SDESM	Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne
SIVU	Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
SMITOM	Syndicat Intercommunal en charge du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés

——————————————— Signatures des Conseillers présents ———————————————